

ABONNEMENT.

En 30... 30 fr.
En 60... 16
En 90... 8
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Octobre 1880.

LA PERSÉCUTION.

Le général Ambert, qui a longtemps vécu
à Saumur, et dont le souvenir n'est pas en-
core effacé, indigné de la guerre faite aux
ordres religieux, vient de publier l'article
suivant.
On ne dirait pas que ce général a plus de
80 ans.

Re que Dieu.

Dans tous les pays et à toutes les époques,
trois grandes misères ont pesé sur l'humani-
té : la maladie, l'ignorance et la pauvreté.
Pour les chrétiens, il est une quatrième mi-
sère : le péché.

Les ordres religieux ont été institués pour
lutter contre les misères. Dès la naissance
du christianisme, il y eut des associations
d'hommes et des associations de femmes
qui se consacraient au service des pauvres.

Près des pauvres se trouvaient les mala-
des. Pour eux, les ordres hospitaliers se fon-
dèrent. A côté des pauvres et des malades
vivaient les ignorants. Les ordres ensei-
gnants parurent à leur tour.

Le paganisme n'avait rien fait pour le sou-
lagement des misères ; aussi prirent-elles
un développement qui eût conduit à la bar-
barie sans le christianisme. Cette barbarie
ne fut combattue pendant longtemps que par
les ordres religieux.

Ces hommes, qui soulageaient la pauvreté,
soignaient les malades, instruisaient les peup-
les, découvrirent une quatrième misère : le
péché. Ils luttèrent pour le vaincre et don-
nèrent naissance au repentir, sentiment qu'a-
vait ignoré l'antiquité. Aux pécheurs repen-
tants se joignirent des âmes héroïques, qui
adoptèrent la mortification comme répara-
tion des iniquités du monde. On vit alors les
ordres pénitents : des hommes que la so-
cété avait accablés de malheurs, des âmes

froissées, des existences devenues intoléra-
bles, cherchèrent un refuge dans les cou-
vents. La prière, le recueillement, la charité,
la parole de Dieu calmèrent les désespoirs et
rendirent l'espérance. Si les cellules devien-
nent désertes, si les chapelles sont closes,
il ne restera au désespéré que le suicide.

Le capucin s'est mêlé au menu peuple ; il
a honoré la pauvreté jusqu'à mendier son
pain, il a marché pieds nus, une corde au-
tour des reins ; mais il a partagé ce pain
avec d'autres pauvres, il les a consolés,
soutenus de sa parole, et leur a enseigné que
le christianisme était surtout la religion des
pauvres, de ceux qui souffraient ici-bas.

On chasse le capucin venu en France
sous Charles IX, il y a plus de trois cents
ans. Henri comte du Bouchage, duc de
Joyeuse et pair de France, qui avait porté la
cuirasse de capitaine avant le froc du capu-
cin, serait, s'il vivait de nos jours, mis à la
porte de son couvent.

Les ordres religieux ont donc pour mis-
sion de soulager la pauvreté, de soigner la
maladie, de combattre l'ignorance, d'aider le
repentir et de consoler les affligés.

Que chacun se demande si rien au monde
est plus utile, plus grand, plus noble, et fait
plus d'honneur à l'homme.

II

Les quatre grandes misères de l'humanité
ne seront pas soulagées par ceux qui persé-
cutent les religieux. La maladie ne les trou-
vera pas dans la salle de l'hôpital où la sœur
de charité aura fait place au mercenaire. La
pieuse main de la femme chrétienne ne sou-
liendra plus la tête du mourant. Ce garçon
de service se bornera à lui jeter le drap sur
la figure en criant : « Le n° 8 décédé ! Enle-
vez le cadavre pour la dalle de l'amphithéâ-
tre. »

A l'école du village, le bonnet phrygien
tiendra lieu du crucifix, et il n'y aura pas
une petite place pour ces quatre lettres :
Dieu.

Et le pauvre ? Qu'en ferez-vous ? Le reli-
gieux lui donnait des vêtements, du pain, un
asile et l'espérance ; vous aurez pour lui la
prison, la paille et le désespoir.

Sur la porte de l'hôpital, sur celle de l'é-
cole et même sur celle de la prison, vous
tracez en gros caractères : Liberté, égalité,
fraternité. Ces trois mots étaient écrits sur le
mur où les républicains de la Commune fusil-
laient l'archevêque de Paris, le curé de la
Madeleine, un éminent magistrat et des reli-
gieux.

Ces mots, que vous prostituez dans les
carrefours, étaient depuis de longs siècles
marqués en lettres d'or aux Livres des chré-
tiens ; vous les aviez copiés pour en faire
trafic et marchandise, mais les plus simples
parmi vos dupes commencent à douter.

D'autre part, vous croyez-vous de taille
pour la persécution ? Pensez-vous que vos
préfets et sous-préfets flanqués de serruriers
renverseront l'édifice qui a résisté aux
colères des Dominicien et des Trajan, des
Marc-Aurèle et des Septime-Sévère, des Va-
lérien et des Dioclétien ? Non, vous n'êtes
que des écoliers mutins qui déchirent leurs
livres, en éteignant la lampe du maître.

Vous ne pouvez supprimer les ordres reli-
gieux pour deux raisons : la première, est
que vous ne sauriez les remplacer ; la se-
conde, qu'ils ont plus d'esprit que vous n'en
avez, des racines bien autrement profondes,
un caractère plus ferme, des cœurs plus
élevés et une popularité que vous ne pos-
sédez jamais.

Ils ont dix-huit siècles de vie, tandis que
vous êtes né d'hier pour mourir demain.

Autour d'eux veille une garde invinci-
ble : les malades, les humbles et les pau-
vres, c'est-à-dire les misères humaines ; au-
tour de vous s'agitent en désordre les am-
bitieux, les intrigants et les lâches. Votre
garde se compose des misérables qui ont in-
cendié Paris, renversé la colonne de la
grande armée et fusillé les otages sous le
regard de l'ennemi. Général AMBERT.

Chronique générale.

Le conseil de cabinet qui a eu lieu hier
matin au ministère de l'instruction publi-

que, sous la présidence de M. Jules Ferry,
ne présente aucune particularité intéres-
sante.

On y a expédié les affaires courantes,
parmi lesquelles la question de l'application
des décrets qui doit suivre son cours et
celle de l'attitude des populations vendéen-
nes.

Les ministres ont décidé à l'unanimité
que toutes les mesures nécessaires seraient
prises pour réprimer toute velléité de résis-
tance ou de révolte.

On a traité ensuite l'affaire de Cisseu au
point de vue de l'interpellation, maintenant
certaine, auquel elle donnera lieu.

Le ministre de la guerre a déclaré qu'il
était prêt à fournir à la Chambre toutes les
explications utiles, et que l'attitude prise par
lui était la seule conforme au droit et aux ré-
glements militaires.

L'Agence Havas assure que des poursuites
vont être exercées contre le général de Cha-
rette, en raison du discours qu'il a prononcé
au banquet de La Roche-sur-Yon.

On assure également que des poursuites
vont être exercées contre les journaux qui
outragent les conseils académiques en rai-
son des décisions qu'ils ont rendues, relati-
vement à la réouverture des établissements
de Jésuites.

L'application intégrale du second décret
du 29 mars est imminente, dit la France.

Actuellement, toutes les mesures sont pri-
ses au ministère de l'intérieur pour en assu-
rer l'exécution sur toute la surface du terri-
toire.

L'opération doit être terminée en quarante-
huit heures, en dépit des préparatifs de résis-
tance auxquels se livrent les congrégations
tombées aujourd'hui sous le coup des dé-
crets.

Nous croyons en outre savoir, ajoute en-
core la France, que le gouvernement, ferme-
ment résolu à vider cette question irritante
avant l'ouverture de la session prochaine,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE PASSION

(Suite.)

En ce moment une voix plaintive se fit entendre
dans le jardin. On appelait Menneville ; mais
absorbé dans sa douleur il ne répondait pas.

— Mon père ! mon père ! répéta la voix.
Une jeune fille pâle et défaillante s'approcha de
la volière. C'était Octavie.

L'extérieur de la pauvre enfant attestait, comme
celui du chevalier, un profond dénuement.

— Qu'y a-t-il donc ? dit le chevalier sans cesser
de regarder avec douleur le superbe oiseau des
Indes.

— Mon père, monsieur le curé est venu voir ma
bonne maman, et il désire vous parler.

— J'y vais, ma fille.

Et il ajouta, après quelques secondes :

— Regarde, Octavie, mon beau pigeon est ma-
lade.

— Maman est bien malade aussi, dit la jeune
filie avec une tristesse angélique où il n'y avait pas
même de reproches pour la folie de son père.

— Il a faim ! reprit le chevalier.

Octavie tourna la tête sans répondre. Son père
la comprit et la pressa dans ses bras en murmurant
avec des sanglots étouffés :

— Et nous aussi, n'est-ce pas, ma fille ?

II

Il entra dans une chambre dépouillée de meu-
bles et sans rideaux ; le curé, respectable vieillard
en cheveux blancs, était assis sur une chaise à côté
du lit de la malade. M^{me} de Menneville, pâle et
amaigri, répondait d'une voix faible aux consola-
tions du pasteur.

— Soyez le bienvenu aux Herbages, monsieur
le curé, dit le chevalier en affectant une gaieté qui
n'était pas dans son cœur. Tant que je serai maître
de ce petit domaine, et malheureusement je ne le
serai pas longtemps, il recevra avec respect les
hommes de Dieu.

— Vos ennemis sont bien punis de leur injus-
tice, monsieur le chevalier, répondit le curé ! Je
viens de la ferme... M. Simon a été pris d'un mal
subit, et peut-être n'existe-t-il plus au moment où
je vous parle...

— Que Dieu ait pitié de lui !

— Toute réconciliation est-elle donc impossible
entre vous deux ? Ne lui pardonnerez-vous pas à
son lit de mort le mal qu'il vous a fait ?

— Avez-vous mission de tenter un rapproche-
ment ?

— Eh bien ! si je l'avais, monsieur le chevalier,
seriez-vous inexorable ?... Je connais l'indigne
conduite de Simon envers vous, et pourtant je ne
l'ai pas jugé indigne de pardon.

— Que je pardonne à ce misérable ! s'écria le
chevalier avec une explosion de colère ; pardonner
à cet infâme usurier qui m'a arraché pouce à pouce
mon héritage, qui a réduit ma femme au désespoir,
qui demain, aujourd'hui, dans quelques moments
peut-être, va me chasser, ma famille et moi, de
notre dernier abri !

— Ne le maudissez pas, s'écria le prêtre, je vous
ai dit qu'il allait mourir.

— Ah ! il voulait unir son fils à ma fille ! reprit
Menneville en se promenant avec vivacité dans la
chambre ; lui, ce paysan, cet homme repoussant,
enrichi par le vol et l'usure !... Ma fille, cette
noble, cette pure enfant aurait porté le nom flétris-
sant de Rogne-Liard !

A ce mot, prononcé avec une ironie méprisante,
Octavie, qui venait de rentrer, se cacha le visage.

— Mon ami, dit la malade doucement, ne con-
fondrez pas Charles avec son père ; c'est un bon
jeune homme d'un caractère loyal et généreux.

— Et qu'importe le fils de la vipère ! interrompit
impétueusement son mari. Qu'on ne m'en parle
plus...

— Est-ce là votre dernier mot ? dit le curé avec
tristesse. Ne ferez-vous donc aucune concession,

aucun sacrifice, sinon à votre position personnelle,
du moins à celle de M^{me} de Menneville, de votre
filie ?

— Mon ami, si Octavie venait à nous perdre, dit
la malade, que deviendrait-elle ?

— Si elle épousait le fils de cet homme, s'écria
le chevalier, je sortirais du tombeau pour la mau-
dire !

Octavie se jeta dans les bras de sa mère en
poussant un cri d'effroi.

Menneville ajouta, après un moment de silence :

— Est-ce là tout ce que vous aviez à m'appren-
dre ?

— Monsieur, dit le curé en cherchant à imiter
son ton froid et posé, j'ai encore une proposition à
vous adresser... Un de mes amis de la ville, grand
amateur d'oiseaux comme vous, m'a chargé de
vous offrir cinq cents francs de votre pigeon
couronné...

— Cinq cents francs ! répéta le chevalier ; il
m'en a coûté plus de mille, et j'ai fait tout exprès
le voyage de Paris pour me le procurer... Cinq
cents francs ! un oiseau unique en France, l'espèce
la plus estimée, la plus recherchée de toute la fa-
mille des pigeons !

— On ira à mille francs, et plus haut si cela est
nécessaire ; mais cédez-moi cet oiseau, l'argent
vous sera compté ce soir, quel que soit le prix.

Menneville hésita un moment.

et renonçant au système d'exécutions partielles, procédera par des mesures simultanées.

La proposition de loi de M. Bardoux, relative au rétablissement du scrutin de liste, donnera très-probablement lieu à un grand nombre d'amendements.

Dès aujourd'hui, le Soleil croit pouvoir annoncer qu'un certain nombre de députés représenteront un projet dont M. Bardoux avait primitivement conçu la pensée. Nous voulons parler du petit scrutin de liste, c'est-à-dire l'élection des députés par liste comprise entre un maximum de quatre noms et un minimum de deux.

D'après ce système, un département ayant quatre députés à nommer les élirait tous les quatre sur la même liste; mais un département ayant cinq députés à nommer serait partagé en deux circonscriptions, dont l'une nommerait trois députés et l'autre deux au scrutin de liste. Un département ayant six députés aurait deux circonscriptions de trois; un département ayant huit députés aurait deux circonscriptions de quatre, et ainsi de suite.

Il y aurait dans chaque département un député par cent mille habitants. Sur cette base, qui sera sans doute modifiée avant le dépôt de l'amendement ou contre-projet, la Chambre n'aurait que 508 députés au lieu de 535 qu'elle compte actuellement.

Nous annonçons hier que le préfet de police avait convoqué dans son cabinet tous les commissaires de police du quartier; nous devons ajouter que cette convocation avait eu lieu à la suite d'une longue conférence que M. Andrieux avait eu avec M. Constans, et sur laquelle on garde le silence le plus absolu.

On annonce qu'avant de s'entretenir avec le préfet de police, M. le ministre de l'intérieur avait reçu M. Loyson, le carme défrôqué.

La Vérité dit que le général Farre a fait une enquête sur le cas de M. de Cisse, laquelle enquête a été soumise à M. Gambetta, après quoi il a été décidé que les poursuites n'auraient pas lieu.

Nous croyons, dit la France, savoir que le projet de loi sur les associations ne sera présenté par le gouvernement que dans les premiers jours de la session ordinaire de 1884.

M. Gambetta, qui est retourné à Ville-d'Avray pour y achever ses vacances, mais qui vient tous les jours à Paris pour conférer avec quelques-uns des ministres, quoiqu'on ait affirmé le contraire, a reçu mardi beaucoup de députés récemment arrivés de leur département.

L'achat d'une part de propriété du Journal des Débats par M. Gambetta est aujourd'hui pleinement confirmé.

On annonce que M. Jousset, un des principaux rédacteurs du journal, sera nommé

rédacteur en chef, et M. Ranc directeur politique pour le compte de M. Gambetta.

Le duc d'Aoste, qui s'est arrêté à Paris à son retour de Londres, a eu plusieurs entrevues avec son beau-frère, le prince Jérôme. Le but avoué de ses entrevues était de réconcilier le prince avec sa femme, la princesse Clotilde, et de l'engager en même temps à abdiquer en faveur de son fils, le prince Victor.

Le prince Napoléon a déclaré qu'il était prêt à se réconcilier avec sa femme, mais qu'il n'abdiquerait jamais les droits qu'il tient de sa naissance et des constitutions de l'Empire.

Il s'est passé à la cour d'assises, il y a quelques jours, une affaire révoltante qui n'a pas d'exemple, croyons-nous, dans les annales du favoritisme gouvernemental.

Un percepteur a été condamné à cinq ans de prison pour détournement de fonds; et des débats il résulte que c'était pour la cinquième fois qu'il commettait des détournements, mais qu'à chaque détournement il avait reçu de l'avancement, et qu'enfin sa révocation n'a pas encore paru à l'Officiel.

L'explication d'une pareille monstruosité se trouve toutefois dans ce fait que ce percepteur, qui pour son dernier délit avait même changé de nom, était un agent électoral des plus actifs et des plus intelligents d'un des plus hauts personnages du parti républicain. (Tablettes d'un Spectateur.)

LA RESPONSABILITÉ DES CROCHETEURS.

Quelques-uns s'imaginent qu'au jour des réparations légitimes et nécessaires, les victimes des décrets poursuivront seulement ministres et préfets.

C'est une erreur. Les revendications judiciaires s'adresseront à tous les auteurs des violations de domicile et de libertés individuelles: ministres, préfets, commissaires centraux, commissaires de police, serruriers, procureurs généraux, procureurs de la République.

Les subalternes ne sont pas obligés d'agir, et ils sont responsables, depuis l'abrogation de l'article 75. Tout fonctionnaire salarié est libre de quitter son poste, si on lui commande un acte répréhensible. S'il obéit, il assume la responsabilité de ses actes.

Seuls, les militaires n'ont pas de responsabilité légale à encourir dans l'exécution d'un ordre: c'est pourquoi, seuls, ils ne seront pas poursuivis.

Certes, il est très-pénible pour un fonctionnaire de perdre sa place; mais quand on lui commande un acte criminel, il doit refuser.

C'est ainsi que les deux commissaires de police de Nancy et les trois commissaires de Rennes, plutôt que de coopérer à l'attentat, ont préféré donner leur démission. Ailleurs, plusieurs serruriers ont refusé de crocheter les portes et ont menacé de renvoyer leurs ouvriers s'ils se prétaient à cette besogne criminelle.

Le refus de ces hommes honorables démontre que les crocheteurs ont assumé la responsabilité de leurs actes.

d'une voix altérée, me permettra du moins de lui offrir quelques gâteaux légers... je les ai apportés de la ville à son intention.

Et il déposa deux biscuits sur un vieux guéridon qui était près du lit.

— Oh! pour cela, merci, dit le chevalier dont les yeux brillèrent de plaisir.

(A suivre.) ÉLIE BERTHET.

Nous publierons demain, en feuilleton, un récit d'actualité, LE CARNET D'UN SOLDAT, Souvenirs de la Toussaint, par Marie de Besneray.

Aux derniers examens pour la réception des institutrices au brevet de capacité.

— L'examen oral, le professeur dit à une jeune fille:

— Mademoiselle, nous allons passer à l'histoire naturelle. Que savez-vous du castor?

— C'est un animal fort intelligent.

— Que fait le castor?

— La jeune fille, très-rouge. — Le castor fait... des chapeaux!

— Fort bien, mademoiselle. On voit que la zoologie vous est familière. Et la loutre, mademoiselle, vous la connaissez bien aussi, que fait-elle?

— La jeune fille, hardiment. — La loutre fait des casquettes!

Des domestiques qui, sous peine d'être congédiés, auraient crochété les serrures d'un appartement, seraient-ils couverts par les ordres de leur maître? Nullement. Les tribunaux les condamneraient, car leur devoir était de refuser.

Voilà ce qu'il importe de rappeler à tous les crocheteurs, petits et grands.

Etranger.

ALLEMAGNE. — Depuis l'inauguration de la cathédrale de Cologne, il règne en Bavière une grave effervescence, qui ne manque pas de fixer l'attention du prince de Bismark.

On sait que toute la Bavière est catholique et qu'elle a jeté un cri d'indignation et de sourde révolte lorsque l'empereur a refusé de réintégrer l'archevêque de Cologne dans ses fonctions. Nous savions de source officielle que le mot d'ordre avait été donné à la presse allemande pour ne pas ébruiter les incidents qui pourraient se produire à l'inauguration. Or, après le discours impérial dont on connaissait la substance avant de l'avoir entendu, un membre du haut clergé aurait répondu à l'empereur d'Allemagne:

— Sire, il est regrettable que ce soit nous qui recevions Votre Majesté dans cette magnifique cathédrale; tous les catholiques de l'Allemagne auraient applaudi en voyant au milieu de nous notre très-digne et très-vénérable archevêque faire à Votre Majesté les honneurs que nous lui rendons.

C'est à la suite de cet incident que les négociations, même indirectes, avec le Vatican, ont été interrompues.

ITALIE. — Rome, 26 octobre. — C'est la conduite du gouvernement français qui a amené l'allocation papale. Sa Sainteté considère que toutes les démagogues se tiennent et que le péril dont la papauté, même dépourvue, se trouve encore menacée, grandit au lieu de diminuer. Il s'en est ouvert à plusieurs reprises à M. Desprez, qui a dû prévenir le ministère des affaires étrangères. Les protestations papales ont été hâtées par les complaisances de M. Cairoli envers Garibaldi et par les persécutions exercées en France contre les congréganistes.

Aucune réponse ne sera remise directement ou indirectement au Pape par les ministres. Le roi l'a expressément défendu.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 octobre.

Les nouvelles des marchés allemands sont favorables. Les Consolidés anglais viennent avec 1/8 de hausse à 99 5/16. Chez nous, le bilan de la Banque ne fait ressortir qu'une diminution de 7,798,000 fr. dans l'encaisse au milieu d'un mouvement commercial fort animé.

Toutes ces circonstances déterminent l'excellente tenue des fonds d'Etat et de toutes les valeurs.

Notre 5 0/0 est à 120.80, sans changement sur les cours d'hier. L'Italien s'est tenu pendant presque toute la séance au-dessus de 88. On clôture à 88, cours rond.

On cote 74.90 sur le Florin d'Autriche et 93.95 sur le Florin hongrois. Les actions de la Banque Impériale-Royale privilégiée des Pays-Autrichiens, vont être offertes en souscription publique. La Société générale reçoit les demandes dans ses bureaux du quartier de Paris et dans ses succursales en province. Le titre libéré de 250 fr. est offert au prix net de 425 fr.

Les achats du comptant sont très-actifs sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Un de nos confrères dit avec raison ce matin que les prix actuels sont vraiment dérisoires, tant ils sont éloignés de la valeur réelle de ces titres. C'est aux capitalistes qui ont des fonds disponibles à en profiter.

Les actions de la Foncière-Transports sont également en vive demande. Il y a là un placement de grand avenir qui se recommande de lui-même au milieu du groupe si avantageux des valeurs d'assurances.

La Banque d'escompte est à ses plus hauts cours. On fait 840. Il faut acheter à ce prix. La Banque hypothécaire tend à franchir le cours de 630, comme elle a dépassé récemment celui de 620.

Les portefeuilles se munissent d'actions de la Société générale française de Crédit, à 725; le titre coté net à payer 475 fr. Il rapporte plus de 10 pour cent.

On est à 658.75 sur le Mobilier français, à 605 sur l'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol et à 520 sur la Banque ottomane; à ces prix, il est avantageux de vendre.

Chronique militaire.

LE SERVICE MILITAIRE.

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre faisait étudier les questions relatives à la durée du service militaire.

M. Farre opinait pour un service de trente mois; mais la commission a déclaré qu'un service minimum de trois ans et quatre mois était nécessaire et c'est cette opinion qui a prévalu.

Voici les principaux points de la circulaire confidentielle par laquelle le ministre de la guerre fait connaître cette décision aux généraux commandants de corps d'armée:

La première et la deuxième portion du contingent seront appelés, à l'avenir, à la fin de novembre.

Les classes entrées dans leur cinquième année de service et la deuxième portion du contingent seront renvoyées dans leurs foyers à la fin de septembre.

Des congés de trois mois seront délivrés, aussitôt après les manœuvres d'automne, à la moitié de chacune des classes entrées dans leur troisième et quatrième année de service.

L'autre moitié de ces classes pourra jouir de la même faveur des congés de trois mois à la fin de décembre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

MM. Anselme Jamet, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil, et Louis Gilbert, de Varrains, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent d'obtenir, devant la Faculté des sciences de Poitiers, le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial. Tous deux ont été reçus avec les numéros 1 et 2 de leur série, et la mention honorable assez bien.

THÉÂTRE. — Angers-Review annonce que Carmen doit passer d'ici très-peu de temps, dit-on. « Nous ne doutons pas, ajoute-t-il, que notre intelligent directeur n'apporte à la ravissante partition du regretté Bizet, le même soin qu'à la musique d'Offenbach. »

Mais le succès de la Fille du Tambour-Major est loin d'être épuisé, et il faudra un certain nombre de représentations de l'ouvrage d'Offenbach, si supérieurement monté, pour satisfaire la curiosité du public. La troisième fois, en lieu hier soir au théâtre d'Angers. — A quand la seconde à Saumur?

David (d'Angers) évoque dans notre esprit le souvenir d'une bien touchante anecdote, qui se lit dans un des nombreux volumes de M. Beulé.

C'était à Athènes, en mars 1853; M. Beulé procédait à ces fouilles fameuses, d'où sont sorties sa précoce fortune et sa subite gloire. Un étranger suivait le travail avec une obstination méditative et un regard plein de pensées éternelles.

Il finit par s'approcher; il se nomme. C'était David (d'Angers) qui, frappé par le coup d'Etat de décembre, avait demandé au ciel et aux chefs-d'œuvre de la Grèce la consolation d'une mélancolie désespérée.

Il s'épancha dans sa conversation avec M. Beulé. Son âme débordait d'amertume contre la triste race des Hellènes. Il avait appris que le monument qu'il avait exécuté jadis pour le tombeau de Botzaris était mutilé, que les habitants de Missolonghi s'en servaient comme de cible, que la statue de sa jeune Grecque était criblée de grains de plomb.

Le grand et malheureux artiste, atteint au cœur par cet outrage impie, s'écriait, en des transports de fureur: « J'irai à Missolonghi, je m'assurerais par mes propres yeux, et si le fait est vrai, j'écrirai aux journaux pour dénoncer la Grèce au mépris de l'Europe! »

Il nous semble qu'il y a là un admirable sujet de tableau: David (d'Angers), dans le sanctuaire de Phidias, errant parmi les sublimes débris de l'Acropole, s'arrêtant en contemplation devant les Caryatides du temple d'Erechthée!

Les orateurs d'Angers auraient pu, eux aussi, tirer de cette particularité si poétique un grand parti pour leur éloquence. Mais il y a des gens qui ne savent rien et qui ne lisent pas. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Les arrêtés réglant l'organisation des concours régionaux de 1884 viennent d'être approuvés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Les dates de ces différents concours ont été ainsi fixés pour notre région:

Tours, du 28 mai au 7 juin;
La Roche-sur-Yon, du 27 mai au 7 juin.
Pour être admis à exposer dans ces deux concours, on doit en faire la déclaration au ministre de l'agriculture et du commerce. Cette déclaration doit être parvenue au ministère, à Paris, pour Tours et La Roche-sur-Yon, le 15 avril.

On parle beaucoup, dans le monde universitaire, d'une mesure que le conseil supérieur doit discuter, dans sa prochaine session de novembre: c'est l'établissement d'un « baccalauréat » dit « des arts », destiné à donner aux études de l'enseignement secondaire spécial une consécration égale à celle que reçoivent soit les études littéraires, soit les études scientifiques.

ANGERS.

Un Angevin vient d'adresser la lettre suivante à la municipalité d'Angers:

« Monsieur le maire, messieurs les conseillers,

« Au moment où vous allez clore les fêtes en l'honneur de David, notre illustre compatriote, permettez qu'un Angevin, reconnaissant pour l'un des plus grands bienfaiteurs de la ville d'Angers, vous remette en mémoire un fait d'histoire demeuré célèbre parmi nous.

« L'on était en 1620, au moment où la guerre civile allait éclater à Angers même, entre les partisans de Louis XIII et ceux de Marie de Médicis, sa mère. Dans le moment même où la paix se négociait à Angers entre les deux partis, les troupes du roi, commandées par MM. de Créquy et de Beaurepaire, rencontrèrent celles de la reine aux Ponts-de-Cé et les mirent en déroute. Cette attaque, livrée au moment même où l'on faisait à la reine des propositions de paix, faillit tout perdre: les princes mécontents, les ennemis et les huguenots, dont se composait son parti, lui représentèrent que ces propositions de paix n'étaient qu'un prétexte pour l'ouïr et la perdre, et qu'elle devait abandonner ces gens pour se réfugier en Poitou, près des ducs de Mayenne, de Montmorency et d'Épernon. On désarmerait, disaient-ils, la ville d'Angers, on en ferait sortir les filles et les femmes, et on abandonnerait la ville au pillage. Ce conseil malheureux allait être suivi; une partie des hommes avaient même été désarmés; mais quand on en vint à commander aux femmes de sortir hors des murs, il s'éleva de toutes parts des cris.

« A ce moment apparut un homme demeuré célèbre: il avait déjà fait signer la paix, que l'attaque des Ponts-de-Cé allait faire rompre; il accourut de nouveau près de la reine, lui parla avec force, la menaça avec une fermeté tout apostolique des colères de Dieu et de la haine des hommes. Richelieu lui-même se laisse toucher; il a fait surseoir à l'ordre donné de perdre Angers, et bientôt, dans leur joie et dans leur reconnaissance, les habitants de la ville sauvée décernèrent publiquement à leur libérateur le surnom de « SAUVEUR D'ANGERS ».

« Ce sauveur, messieurs, se nommait Joseph-François Leclerc du Tremblay, dit PARAZ JOSEPH, ou EMINENCE GRISE, capucin. Le service insigne rendu à la ville d'Angers par le Père Joseph ne vous permet pas, messieurs, d'être moins empressés à honorer sa mémoire qu'à fêter le souvenir de l'illustre sculpteur. Vous voudrez ne pas manquer à un devoir de reconnaissance: la ville d'Angers sera heureuse de saluer sur vos places et l'artiste qui l'a illustrée, et le roi qui l'a gouvernée, et le moine qui l'a sauvée.

« En attendant, messieurs, il est de votre honneur de ne pas permettre qu'Angers ait la honte et l'humiliation de voir chassés de leur demeure les frères d'un homme qui a si bien mérité de nos compatriotes. Il est de votre devoir de l'exiger de M. Assiot, qui, n'étant pas d'ici, est capable de ne pas plus respecter notre reconnaissance que les droits des citoyens français. » X...

Tous les ruisseaux et les rivières du bassin de la Loire sont en crue, notamment la Maine, la Mayenne et la Sarthe. Déjà, certaines prairies basses des environs du Mans commencent à être envahies par les eaux. Mais c'est au confluent de la Maine et de la Loire, c'est-à-dire entre Angers et Ecoiffant, que l'inondation prend depuis lundi des proportions inquiétantes. La plaine est recou-

verte d'une eau dormante jusqu'à 300 mètres des talus du chemin de fer. Toutes les précautions sont prises pour éviter un accident. (Union de l'Ouest.)

On écrit de Cheviré-le-Rouge, arrondissement de Baugé, au Journal de Maine-et-Loire:

« Lundi, sur les cinq heures du soir, un incendie éclatait en la commune de Cheviré-le-Rouge, dans une ferme appelée la Touche, appartenant à M. Ferrière, ancien sous-préfet de Baugé.

« Une grange, pleine de graines de trèfle et le fourrage, a été la proie des flammes. Rien n'était assuré. Toute la population du bourg s'est transportée sur le lieu du sinistre. On voyait au premier rang M. Joseph de la Bouillierie, ancien ministre, M. l'adjoint de la commune, M. le curé et M. l'abbé.

« La pompe, don généreux de M. de la Bouillierie à la commune, n'a cessé de fonctionner pendant deux heures. Malheureusement le service en a été très-défectueux, M. le maire, aidé du préfet, M. Assiot (Louis), ayant trouvé bon de dissoudre la compagnie de pompiers qui avait refusé de fêter le 14 juillet, et n'ayant pas voulu se donner la peine de la reconstituer. Puisse-t-il, instruit par ce sinistre qu'il apprendra sans doute, comprendre qu'il est de l'intérêt de ses administrés d'avoir au plus vite une compagnie de pompiers bien organisée. Puisse-t-il aussi trouver des hommes aussi intelligents et aussi dévoués que ceux qu'il a sacrifiés à sa vindicte républicaine! Nous le souhaitons, mais nous en doutons. »

Faits divers.

Nous avons publié, dit le Courrier de la Vienne, une correspondance de l'un de nos abonnés des Deux-Sèvres signalant à qui de droit l'acte de barbarie du maire républicain de la commune de S... qui tenait enfermée depuis des années dans un toit à porcs, sans feu et demi-nue, sa petite-fille orpheline, sous le prétexte que cette enfant n'avait pas sa raison.

Nous sommes heureux d'apprendre que le parquet de Melle vient de faire droit à la juste réclamation dont nous nous sommes fait l'écho.

Lundi, à trois heures du matin, une charrette s'arrêtait à la porte du toit quelque peu transformé ces jours derniers, et la pauvre fille prenait enfin le chemin de l'hospice de Niort, où elle devrait être depuis plus de 40 ans.

On nous affirme de plus qu'un bien cruel déboire attend au mois de janvier ce maire pourtant si républicain. « La vieille machine à signature, comme disent ses administrés, devra passer l'écharpe. » Ce sera un châtiment bien mérité par l'indigne conduite de cet ami des députés radicaux des Deux-Sèvres.

D'après une autorisation spéciale de l'Empereur d'Autriche, la concession d'une Banque impériale et royale privilégiée des Pays autrichiens a été octroyée à la Société de l'Union Générale, à Paris.

Aux termes des statuts, cette Banque sera constituée au capital de cent millions de francs, divisée en 200,000 actions de 500 francs chacune.

La Banque fera non-seulement des opérations de crédit de toute nature, mais aussi et surtout les opérations financières du gouvernement. La Banque impériale royale privilégiée des Pays autrichiens aura un gouvernement nommé par Sa Majesté l'Empereur. Cette Société est appelée par la puissance et l'efficacité indiscutables de son organisation à un brillant avenir.

Aussi l'appel qu'elle fait en ce moment à l'Épargne, par l'intermédiaire de la Société de l'Union Générale et de la Société Générale, qui ouvrent leurs guichets pour le placement des actions, sera bien accueilli du public, et le concours de ces deux Sociétés est un gage de plus du succès de cette opération financière.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 28 octobre.

Le discours prononcé aujourd'hui par

l'empereur Guillaume, à l'ouverture du Landtag prussien, a roulé exclusivement sur l'état financier et industriel de l'Allemagne.

Depuis deux jours circulent des bruits inquiétants sur la santé de l'empereur de Russie. La Gazette de Saint-James a publié une dépêche disant que la santé du czar est très-précaire. Elle cause une grande inquiétude à son entourage. L'attaque de paralysie dont le czar a été récemment atteint aurait affecté le cerveau.

Cependant, tout espoir de rétablissement n'est pas encore abandonné.

D'un autre côté, certaines rumeurs attribuent la maladie du czar à un empoisonnement; les nihilistes seraient parvenus à gagner un ou deux cuisiniers.

Deux médecins sont partis de Saint-Petersbourg pour Livadia.

UNE CRÉATION UTILE.

Une société de création récente, la Rente mutuelle, s'inspirant de l'idée du jour, la démocratisation des affaires et du Crédit vient offrir aux capitaux de participer, sans leur faire courir aucun risque, aux avantages considérables dont ont été seuls à profiter jusqu'à ce jour les gros capitaux.

Avant de laisser la parole à la Rente mutuelle, examinons d'abord ce qu'elle est, ce qu'elle veut et quels sont ses moyens d'action.

La Société la Rente mutuelle, qui vient à peine de naître, est déjà armée de pied en cap, elle se présente avec des affaires considérables qui existent depuis nombre d'années, sont placées au premier rang parmi les grandes affaires commerciales du pays et réalisent chaque année, les preuves en sont faites, des bénéfices des plus importants. Voici ce qu'elle est.

Ce qu'elle veut, c'est favoriser d'une manière réelle le développement productif des affaires industrielles et commerciales françaises, d'une solidité éprouvée, d'un rapport certain; soit en s'y intéressant, soit en leur procurant les capitaux nécessaires à l'accroissement de leur production ou à l'amélioration de leurs procédés et d'arriver, à l'aide de cet omnium d'affaires de premier ordre, à constituer un ensemble de revenus se consolidant, se garantissant les uns par les autres, et de réaliser ainsi, grâce à cette mutualisation, à ce groupement de revenus, l'idée de rente mutuelle qui a présidé à sa création.

Les moyens d'action de la Société La Rente Mutuelle, — c'est ici que son rôle se développe dans sa puissante utilité, — c'est d'offrir aux capitaux isolés les moyens de participer, dans une proportion déterminée, se réalisant par un accroissement annuel du capital engagé, et sans qu'il y ait aucun risque de pertes à courir, aux avantages réservés jusqu'à ce jour aux gros capitaux.

Cette application nouvelle de la participation aux bénéfices, sans donner lieu à aucun risque de perte, sera réalisée par les Emissions d'Obligations de la Rente Mutuelle à remboursement progressif dont la 1^{re} série comprenant 100,000 obligations de cent francs sera offerte à l'Épargne du 20 au 30 de ce mois.

Les obligations à remboursement progressif de la Rente Mutuelle, rapportant net d'impôt 5 0/0 par an, payables par trimestre, sont remboursables par voie de tirage annuel, à 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190 et 200 fr., et cela dans un délai de 1 à 60 ans.

Sur le montant intégral des obligations souscrites, une somme sera affectée à l'achat d'une quantité de Rentes suffisantes qui sera déposée à la Banque de France; chaque année il sera prélevé sur les intérêts de ces Rentes une somme égale au montant des obligations à rembourser; les arrérages des Rentes restantes seront ajoutés au surplus et capitalisés avec elles, de sorte que l'année suivante la quantité plus grande de Rentes déposées produira un capital plus important et permettra ainsi d'augmenter successivement le chiffre et le taux des obligations à rembourser.

Un comité sera nommé par les obligataires eux-mêmes pour contrôler l'emploi des fonds destinés à reconstituer le capital et à assurer le service de l'amortissement et du remboursement progressif, de telle sorte que, sur ce point, contrôlant eux-mêmes les opérations effectuées, aucun doute ne pourra

subsister sur leur complète et indiscutable réalisation.

Le remboursement progressif des obligations est donc assuré d'une manière mathématique par le dépôt, à la Banque, de la quantité de Rentes françaises voulues pour en garantir l'amortissement complet.

Le service régulier des intérêts au taux de 5 0/0 net par an, est garanti d'une manière également indiscutable par les revenus des affaires appartenant à la Société et qui dépassent à l'heure actuelle 750,000 francs, ce qui représente une fois et demie la somme nécessaire pour le paiement des intérêts à 5 0/0 sur les 100,000 obligations objet de l'émission qui va avoir lieu.

Ce placement assure donc aux capitaux, sans qu'il existe aucune éventualité de risque ou de réduction, un intérêt de 5 0/0 net par an et une augmentation de capital se calculant à raison de 40 0/0 tous les cinq ans et arrivant à 100 0/0 au bout de 60; ce qui constitue un placement de premier ordre, avantageux et rémunérateur, dans un moment où l'on peut à peine retirer de 3 1/2 à 4 0/0 de son argent si l'on veut qu'il soit placé en toute sécurité.

Nous ne doutons pas du bon accueil réservé par l'Épargne aux obligations à remboursement progressif de la Rente mutuelle.

(678)

GUSTAVE LAZARD.

LES ALMANACHS POUR 1881.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger, car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur*, de *l'Atelier*, du *Soldat* et du *Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placeraient bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE LABOUREUR: 25 cent. l'exemplaire, 35 c. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE SOLDAT: mêmes prix que ci-dessus.

LE COIN DU FEU: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron DU POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.



Les Directeurs de la

MAISON DU

PONT-NEUF

Rue du Pont-Neuf

Paris

ont l'honneur de vous informer que leur ALBUM-CATALOGUE, le plus complet en Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, vient de paraître; il contient toutes les Gravures de Modes, modèles inédits de la Saison d'Hiver 1880, et sera adressé, GRATIS et FRANCO, sur demande aux Directeurs de la Maison du **PONT-NEUF** Paris.

NOTA. — Nous appelons l'attention spécialement sur la page 3 où l'on trouvera les séries de Pardessus et Ulsters de 18' à 29', les Vestons de 7' à 19', les Complets Elbeuf à 29', les Habilllements de Cérémonie à 35', les Costumes et Pardessus d'Enfants de 5' à 9'.

La Maison **N'A PAS** de Succursale

A NOS LECTEURS

A propos de notre Encartage.

Nos lecteurs trouveront dans le présent numéro le Catalogue des Primes de l'Illustration pour tous.

L'Illustration pour tous est un journal imprimé avec le plus grand soin sur papier satiné, et orné de plusieurs gravures par numéro.

En sus de l'abonnement, qui n'est que de cinq francs par année, le Directeur offre une prime gratuite de deux francs en volume à prendre dans le catalogue en question.

Comme rédaction, l'Illustration pour tous est un modèle du genre : des Histoires courtes, mais saisissantes; des récits historiques d'un puissant intérêt; des Relations de voyages instructives; des Nouvelles charmantes et gaies; des Causeries agricoles, scientifiques et hygiéniques; des Anecdotes, des Charades, etc., etc.

Nous souhaitons que nos lecteurs deviennent autant de lecteurs et de propagateurs de l'Illustration pour tous.

Récompense à l'Exposition Univer^{elle} de 1878
Pour DÉTACHER
 TOUTES LES ÉTOFFES
 Demandez
L'ESPRIT MINÉRAL ZUCCANI le seul ne laissant aucune odeur.
 FLAGON Paul MILLOT, Pr^o FLAGON
 1⁵⁰ Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1⁵⁰
 Se vend chez tous les Pharm^{aciens}, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt, chez M. ERNOU, pharmacien.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION
 et **TOUX**
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

Un bon Conseil pour tout le monde.



La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraichissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'oc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; révèle les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion. — Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 21 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^{arm} rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. int^{er} fr. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.		11 h. 55 matin.	
8 15 —		7 40 soir.		9 10 soir.	
11 25 —		4 51 —			
1 17 soir.		11 48 —			
4 55 —					
7 50 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		9 h. 13 matin.		9 h. 53 matin.	
8 35 —		5 17 soir.		6 30 soir.	
12 15 soir.		3 50 —		4 28 —	
6 45 —		10 47 —		11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	86 10	»	05	Crédit Foncier colonial	435	»	»	C. gén. Transatlantique	592 50	»	2 50
3 % amortissable	88 10	»	40	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	»	12 50	Canal de Suez	1280	»	»
4 1/2 %	114 25	»	»	Obligations foncières 1877	362	»	»	Société autrichienne	596 25	»	»
5 %	120 75	»	»	Obligations communales 1879	470	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	518	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	468 50	»	»	Est	390 25	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	742 50	»	»	Midi	391	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	»	»	Crédit mobilier	655	»	»	Nord	399 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	807 50	»	»	Orléans	392	»	»
— 1865, 4 %	522	»	»	Est	777 50	»	»	Ouest	394	»	»
— 1869, 3 %	398 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1497 50	»	11 25	Paris-Lyon-Méditerranée	392	»	»
— 1871, 3 %	395	»	»	Midi	1075	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	386 75	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	Nord	1760	»	»	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	516	»	»	Orléans	1256	»	»	Canal de Suez	570	»	»
Banque de France	3540	»	»	Ouest	820	»	»				
Comptoir d'escompte	990	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1370	»	10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	50	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

GOUBY-MAURICE

Rue Haute-Saint-Pierre, 39, près les Grands Magasins de la Ville de Paris

SAUMUR

Préviens sa nombreuse Clientèle qu'il vient de recevoir un Choix immense de Calorifères, Cuisinières, Poêles et Cheminées, depuis les plus bas prix jusqu'aux modèles les plus riches.

POÈLE MOBILE

Système américain, pouvant se rouler tout allumé d'un appartement dans un autre.

BRASEROS

APPAREILS SANS TUYAUX.

PHARE AMÉRICAIN

Laissant voir le feu tout autour, et chauffant par le rayonnement direct.

POÈLE ROULANT

SYSTÈME IRLANDAIS.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
 DE GRÉ A GRÉ
UNE PROPRIÉTÉ
 Située à la Guibarderie, commune de Saint-Lambert-des-Léves,
 Exploitée par le sieur Breton et comprenant bâtiments et 1 hectare 20 ares environ de jardin et terre.
 S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (674)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
 DE GRÉ A GRÉ
UNE MAISON
 Située au Pont-Fouchard,
 AVEC JARDIN
 Contenant 6 ares, joignant M. Cham-bourdon et M^{me} Angelo Bolognesi.
 S'adresser, pour traiter, au no-taire. (675)

A VENDRE
 APRÈS DÉCÈS,
UNE CHARGE D'HUISSIER
 S'adresser pour traiter directe-ment, à M^{me} YVONNE RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sè-vres). (676)

Etude de M^e CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay.

VENTE
 Par suite de faillite,
D'OBJETS MOBILIERS
ET DE MARCHANDISES

Le dimanche 31 octobre 1880, à midi, et dimanches suivants, s'il y a lieu, en la demeure de M. Salomon-Renard, marchand épiciier au Puy-Notre-Dame, il sera, par le ministère de M^e Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux en-chères publiques des meubles, objets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite dudit sieur Salomon, et consistant en :
 Chaises, tables, batterie de cui-sine, linge, chandelles, bougies, cafés, sucre, bouchons, savons, grande quantité d'autres articles d'épi-cerie et mercerie, grand assortiment de vaisselle, parfumerie, cierges, voi-ture, camion et autres objets.
 On paiera comptant, plus cinq pour cent. (669)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
MAISON
 Située à Saumur,
 RUE DE LA TONNELLE,
 Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
 S'adresser à M. COURTET. (553)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
GRANDE CAVE
 Située à Saint-Florent.
 S'adresser à M. GRATIEN. (633)

A VENDRE
 Au château de Brézé,
VINS VIEUX EN BOUTEILLES
 DE DIFFÉRENTES ANNÉES.
 S'adresser à M. VOLLAND, régis-seur. (677)

AVIS.
 Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rappor-tant 5 0/0, garanties par l'Etat fran-çais.
 Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Finan-cier et Industriel de Paris.
75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

BONBONS PURGATIFS
 Du D^r BRÉBANT.
 Prix: 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments.
 Bonbons vermifuges du D^r BRÉBANT.
 Dépôt à Saumur, ph^{arm} CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (606)

CHARBONS SANS FUMÉE

M. STEARS vient de conclure un traité pour faire venir du charbon directement de l'Angleterre, et il croit être agréable à sa clientèle en la fai-sant profiter d'un prix réduit, pourvu que ce soit par wagons entiers, livrés directement de la gare à la résidence des consommateurs.
 Toutes autres espèces de charbons livrés dans les mêmes conditions, par wagons, subiront également une di-minution.
 M. STEARS pense être le seul à Saumur qui fasse venir ses charbons par navires entiers, directement d'An-gleterre, ce qui lui permet de dimi-nuer les prix. (639)

ON DEMANDE DES COURTIERS

pour les abonnements à un journal financier, agricole et commercial.
 Bonnes remises.
 S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON GARANTIE
 des maladies les plus incurables de la **Poitrine**, du **Cœur**, des **Nerfs**, de la **Peau**, des maladies conta-gieuses des deux sexes et vices du sang.
TRAITEMENT SUPÉRIEUR du **PLÈNE**, ex-interne des hôpitaux. **Paris, 20, rue des Martyrs.** Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons recon-nues incurables. (519)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS
 Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)
 Saumur, imprimerie de P. GODET.